

LES PAGES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

L' AFP DRAN ABLON CRUET



I - HISTORIQUE

Durant la seconde guerre mondiale, tous les chalets ont été brûlés par les allemands. Dès la paix revenue, les opérations de reconstruction ont démarré ; elles se sont achevées dans les années 1950.

La plupart des chalets ont été reconstruits. Personne n'imaginait alors que l'exode agricole qui surviendrait dans les années 1955-1960 en corollaire de l'industrialisation du bassin annécien et du développement du tourisme lié au ski ,ainsi que le développement de la mécanisation de l'agriculture entraîneraient rapidement une modification profonde dans l'utilisation des alpages.

Qu'est-ce qu'une AFP ?

L'Association Foncière Pastorale - AFP - regroupe des propriétaires pour favoriser l'exploitation de leurs biens à l'intérieur d'un périmètre donné .L'AFP est une association de droit public : sa création nécessite une majorité qualifiée ,son périmètre donne lieu à enquête publique avec la liste des parcelles qui le composent et de leurs propriétaires .Un arrêté préfectoral - dit d'autorisation- la rend officielle .Ses délibérations sont soumises au contrôle de légalité du Préfet ; son comptable est le percepteur ;elle est soumise au Code des marchés publics . L'organe décisionnaire est le Comité , l'Assemblée Générale n'étant compétente que pour voter le budget . Elle bénéficie de fortes prérogatives juridiques .

La baisse de la main d'œuvre familiale ainsi que l'absence d'équipements en eau, électricité et facilité d'accès ont provoqué un net recul de leur utilisation avec des vaches laitières pour une fabrication fromagère sur place. De 1960 à 1970, un chalet d'alpage sur deux est inoccupé ; le développement des piles électriques permet de clore les pâturages pour y laisser désormais des génisses tout l'été sans mobiliser de main d'œuvre pour les garder ! Cette tendance est perceptible dans toutes les régions françaises de montagne. C'est dans les Alpes et particulièrement dans les Savoie qu'elle est toutefois la moins prononcée ! Pour y remédier, les organisations professionnelles agricoles et les pouvoirs publics créent un dispositif spécifique de soutien à l'agriculture de montagne. Des aides sont attribuées pour l'installation des jeunes agriculteurs, la construction et la modernisation des bâtiments et le maintien du cheptel. Ainsi naît la prime à la vache tondeuse qui subsiste aujourd'hui sous le vocable moins évocateur d'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) ... Une loi est même consacrée spécialement à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde. En date du 3 janvier 1972, elle crée - entre autres - les Associations Foncières Pastorales (AFP) et les Groupements Pastoraux (GP).

- l'AFP doit permettre de regrouper les propriétaires pour rationaliser la gestion de parcelles de pâturages en général morcelées qui n'ont pas été remembrées. L'objectif est de créer des unités foncières qui permettent une exploitation économiquement viable. Mais on ne touche pas aux bornes ! Chaque propriétaire garde son bien ! ... L'association se substitue à lui pour en assurer la gestion à sa place ; elle lui verse la part de fermage proportionnelle à l'importance de sa propriété dans l'unité d'exploitation ainsi créée

Cette approche économique plutôt que patrimoniale connaîtra un succès certain, particulièrement en Haute-Savoie, parce qu'elle est accompagnée de moyens financiers :

- l'Etat consacre encore à cette époque des crédits importants à la gestion des eaux et forêts, via l'administration du même nom.
- l'Etablissement Public Régional (EPR) se dote d'une politique pastorale qui sera reprise par la Région qui lui succédera lors des premières lois de décentralisation (1982).

- le Département participe activement à la rénovation de la Société d'Economie Alpestre (SEA) à qui il confie la gestion d'une ligne de crédits. Anciennement occupée uniquement par la gestion des concours d'alpage, elle absorbe le service alpage de l'administration et devient l'instrument de toute la politique pastorale, sous la responsabilité de son Président d'alors, Roger JACQUET, ancien Conseiller Général de St Gervais et de Pierre LACHENAL son, déjà et toujours aujourd'hui, dynamique Directeur.

La sécheresse de 1976 :

Cette année là, les éleveurs d'avant pays n'ont plus d'herbe pour leur troupeaux. Le département compte encore 70 000 vaches laitières et autant de génisses. La SEA repère méticuleusement les alpages abandonnés ou sous-utilisés : elle propose à leurs exploitants d'accueillir du cheptel « du bas ». Assurant la mise en relation et le transport des animaux, elle donne à l'opération une envergure telle que ses effets seront durables. Les années suivantes le mouvement se consolide ; on peut alors parler de reconquête des alpages de la Haute-Savoie.

L'arrêté de création de l'AFP est pris par le Préfet en Juillet 1975.

Le premier comité est formé de trois propriétaires exploitants : André Levet , Alfred Déléan , Jean-Claude Curt , des communes de la Balme et Dingy , et la commune de Thônes

De la naissance de l'AFP DAC

C'est dans ce contexte général que les propriétaires et exploitants de Dran s'étaient réunis dès 1974 pour envisager de mobiliser les aides publiques pour moderniser leurs alpages. Seulement voilà ! ... les aides les plus importantes, celles de l'EPR - la Région aujourd'hui - ne sont accordées qu'à des entités collectives : communes ou associations foncières. La SEA consultée sur le projet préconise donc la création d'une AFP.

La carte de visite :

600 ha , soit toute la **vallée du Cruet** (Cruet , Lindion, Chavonnay-gallay, la Fontanette et Pré Couturier), la **vallée du Nant** debout depuis le Frenay (le frenay, la Rosiere, le Port ; l'Adret, le Planay), **Dran** (Rainette d'en bas et d'en haut, la Chapelle, chez le Maire, Crêt st Germain, sur le Char , Côte Fierdet , Pas du Loup), la **vallée d'Ablon** , le **Perthuis**

23 propriétaires , dont les 3 cnes de Thônes, la Balme et Dingy et le Conseil Général de la Haute-savoie, propriétaire de l'Adret

Une première réunion d'information a lieu sous la présidence de François de Menthon, propriétaire du Planay. Les résistances, mais aussi les envies sont fortes ! ... Un périmètre provisoire est arrêté, des bulletins d'adhésion sont distribués. Il faudra une réunion supplémentaire pour mettre au point le projet d'une association autorisée qui sera créée par le Préfet en 1975 .

Les trois communes (La Balme, Dingy St Clair, et Thônes) pressenties pour être membres de l'association ont pesé de tout leur poids dans la décision. A elles seules, elles font la majorité des voix. Les propriétaires plus récalcitrants sont donc contraints ... toutefois leurs inquiétudes sont atténuées par la décision que l'association ne se substituera pas à eux dans la gestion de leurs biens et leurs relations avec leurs locataires. Entre temps, un dossier d'investissement a été accepté par l'EPR : il permet l'achat de deux groupes électrogènes pour les alpages de « la Rainette d'en bas » et « Crêt St Germain ». La commune de Dingy le porte administrativement jusqu'à la création de l'association. Cette commune a joué un rôle majeur dans le lancement de l'association : elle rendra possible la réalisation de la piste du Nant Debout à Dran en prenant 20% de la part d'autofinancement à la charge des membres. Les deux autres communes 10% chacune et les propriétaires les 60% restant.

Le rôle de la SAFER

En 1975, les alpages du Cruet, Lindion, Fontanette, Crêt Couturier et Chavonnay Gally sont mis en vente. Ils appartiennent à une société du Mans - la société le Poteau - qui les avait acquis de M. BURNIER quelques années auparavant.



les éleveurs :

à Cruet : Gaec de Follon (familles Thomasson-Guivarch-) à Copponex , Gaec le Pré ombragé (famille Métral) à Montagny-les-Lanches , Gaec le Grand Clos (familles Vidonne-Mégevand) à Andilly, Philippe Maison à St Félix ,et le berger tenancier du gîte Sylvain Sobota ,sa femme Karine et leurs deux petits enfants Maidan et Anouk

au Frenay, la Rosière, sur le Char et Côte Fierdet : Gaec le Berger (famille Bongoat) à Evires

à l 'Adret , Rainette d'en bas et le Planay : Gaec la Belle inconnue (famille Contat Christophe, Dominique et Pascal) à la Balme

à la Chapelle : Jossierand Julien

chez le Maire : Gaec le Battoir (famille Lavorel Jean-luc) à Sillingy

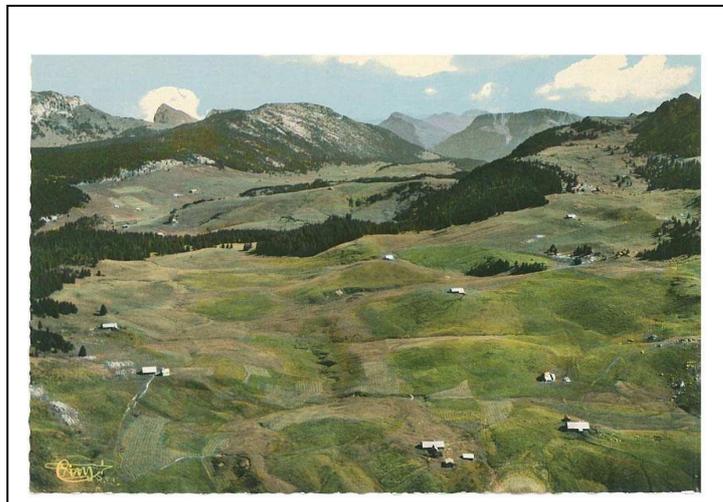
au Crêt st Germain, Rainette d'en haut, Pas du loup : Earl notre dame des neiges (Patrick Charvet) à la Balme

JO CABARET travaille à cette époque au Crédit Agricole du Mans ; il est approché par le vendeur et se porte acquéreur du tout. Il est conseillé par M. GUIMET, garde forestier à Thônes. L'exploitation de la vallée en alpage laitier traditionnel a cessé en 1962. Depuis lors, le Lindion a été exploité par deux chevriers et le surplus occupé épisodiquement par des bêtes à viande. L'ensemble n'est accessible qu'à pied depuis Morette ! Naturellement le projet de l'acheteur est de boiser le tout, sauf à protéger les prés autour des chalets de Cruet et du Lindion.

Mais la SAFER s'interpose ... les alpages ont été réutilisés en 1976 et des éleveurs se montrent intéressés pour continuer à les exploiter ... Un accord est trouvé avec M. CABARET : il achète chalets et pâturages de Cruet, plus les bois autour ; la SAFER achète le reste. Tous les deux confient la gestion de leurs biens à l'AFP.

Dès 1976, celle-ci se lance donc dans l'exploitation collective : elle prend des génisses en pension et les fait garder sur place par un berger ; elle facture la pension aux éleveurs, rémunère le gardiennage et paie les loyers. Trente cinq ans après, le système dure toujours et deux éleveurs de l'époque sont toujours là : M. THOMASSON de Copponex et M. METRAL de Montagny les Lanches. Ils gardent un souvenir ému de Bernard Lathuille , qui fut le premier berger ; et ils apprécient le couple Sylvain et Karine SOBOTA qui vont fêter cette année leurs dix ans de présence au Lindion !

En 1980, la commune de Thônes rachète les biens de la SAFER - 141 ha. Elle n'aura de cesse de favoriser l'usage agricole et touristique des lieux, en modernisant le chalet du Lindion dans lequel un gîte est créé, et en créant des sentiers de randonnée en boucle via Larrieux depuis Morette ou Montremont.



II - LES TRAVAUX

En trente ans, l'AFP a réalisé 1,5 million d'euros de travaux. Cette somme est exprimée en monnaie courante non corrigée de l'inflation.

1) Les pistes :

☞ *Du Nant Debout à Dran* :

La Vignette de circulation:

Les aides accordées pour la réalisation des pistes ont comme condition l'interdiction de la circulation publique des véhicules à moteur .

Pour tenir compte des « pratiques locales », l'AFP a créée une vignette délivrée gratuitement par ses membres sous leur responsabilité . Elle attend en contrepartie un coup de main des bénéficiaires pour les corvées d'entretien .

Depuis l'ouverture en 1962 de la route de Thorens aux Glières, la plaine de Dran est accessible aux véhicules grâce à la route de liaison depuis le Collet financée par la commune de La Balme de Thuy en 1967. Une fois à Dran, il faut des jeeps ou des tracteurs pour traverser des zones de tourbières piégeuses et atteindre les chalets. Et depuis La Balme où les alpagistes ont leur ferme, la distance à parcourir est de 40 kms !... Un accès plus direct est rendu possible par l'ouverture de la piste de Thuy ou Nant Debout, qui permet de contourner le Crêt de la Fenêtre. C'est le « cadeau » que Joseph LATHUILLE fait à ses parents ,sitôt lancée son entreprise de travaux publics, après une solide formation aux établissements Mermier. En créant cet accès à la propriété familiale ,il autorise le passage des propriétaires et exploitants de l'AFP sur sa route, car il espère bien que la piste se poursuivra vers Dran !. L'appel d'offre lui sera favorable mais il ne finira par le chantier ! Le 23 août 1978, il se tue en achevant la piste du Lindion. Ce sont ses salariés et sa veuve qui poursuivront son entreprise pour terminer la piste de Dran en 1979.

☞ *de Morette au Lindion* :

Joseph LATHUILLE a brillamment surmonté les difficultés qui rendaient la réalisation délicate au-dessus du cimetière de Morette et de la nécropole de la Résistance. Malheureusement, elle restera marquée du sceau de sa dramatique disparition lorsque son bulldozer s'est retourné sur lui au pied du chalet du Lindion. Sa mémoire est célébrée par une plaque apposée contre la facade ouest du bâtiment.

Le fonctionnement :

Le comité est réuni pour préparer l'AG .
C'est elle qui valide toutes les décisions, donne quitus au Président pour ses comptes et au percepteur pour sa gestion , puis elle vote le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année.
Elle fixe la date de la corvée de Dran .
Le Président réunit au printemps les alpagistes et les éleveurs de Cruet avec le berger, pour organiser la saison à venir.

☞ *d'Ablon* :

Le passage dans le rocher a été rectifié par Joseph LATHUILLE en 1976. Il fut abandonné lors de la réalisation d'une route forestière et pastorale en 1991 par Jean François Périllat du Grand Bornand ,qui s'y retournera avec sa pelle mécanique en plein hiver et se cassera la jambe . Le chantier sera repris une troisième fois : désormais l'alpage est accessible par un camion.

☞ *Route de Dran* :

La piste du Nant Debout à Dran crée un accès plus direct au plateau mais ne résout pas les difficultés de circulation dans les alpages marécageux de Dran . Le principe d'une route carrossable sur le plateau est arrêté en 1988. Elle desservira chaque chalet. Le dossier administratif est validé par la commission départementale des sites. Celle-ci préfère une route qui canalise la circulation plutôt que des traces désordonnées qui marquent l'espace d'ornières indélébiles.

Les travaux sont adjugés à l'entreprise SOCCO. Ils ont lieu en 1989 et 1990. Le gravier nécessaire est monté depuis la Rosière où une carrière provisoire a été autorisée. La structure de la piste est flottante : après décapage de la terre , une toile de tissu synthétique est déroulée sur la tourbe ; elle porte la charge de gravier déposée dessus. Cet investissement est sûrement celui qui a eu le plus d'impact sur la plaine de Dran. Désormais les chalets sont accessibles par un camion ; les travaux sont facilités... et les envies de changement de destination aussi !

☞ *Le Perthuis :*

Réalisée par l'entreprise Martoia en 1996 ,il s'agit d'une piste mixte à usage pastoral et forestier . Elle se termine contre la falaise dite de l'Entran , réduisant ainsi par trois le temps de montée . Au delà ,les caractéristiques aériennes de l'Entran et l'étroitesse du chemin n'ont pas été touchées .Seules des barrières latérales ont été mises en place pour sécuriser le sentier.

2) Les toitures :

Les chalets de « la reconstruction » avaient été couverts en tôles d'aluminium brillant ajustées avec peu de recouvrement et des couvre-joints régulièrement décloués par la neige en hiver. Avec l'aide du Conseil Général, une opération de réfection généralisée des toitures a eu lieu. L'aluminium a été remplacé par du bac acier de teinte marron. Souvent cette teinte a mal résisté aux rayons solaires. Aujourd'hui les toits apparaissent couverts de simples tôles grises.

3) L'eau :

☞ *Dran :*

L'approvisionnement en eau reste un problème à Dran. Les chalets de l'Adret, la Chapelle et Chez le Maire fonctionnent avec l'eau de pluie récupérée dans une citerne ; ceux de « la Rainette d'en bas » et « La Rainette d'en haut » avec une excellente source mais des canalisations à refaire. Celui de Crêt Saint Germain fonctionne avec une source de faible débit complétée par une déviation par un tuyau plastique de la source précédente. Enfin, les chalets du Pas du Loup, de Côte Fierdet et le restaurant de sur le Char ont réalisé en commun un réservoir de 150 m³ avec diviseur pour répartir l'eau entre eux.

☞ *Ablon :*

D'importants travaux ont eu lieu pour garantir une ressource suffisante à l'atelier fromager et au gîte : canalisations, réservoirs, traitements UV.

Les bergers successifs du LINDION :

Bernard LATHUILLE de
1975 à 1979

Denis Llobet et Isabelle
CANS de 1979 à 1982

Marie-Christine et
Francis GOMEZ de 1983
à 2001

Karine et Sylvain
SOBOTA depuis 2002

☞ *Vallée du Cruet :*

Bien que l'eau y soit en apparence abondante, souvent elle disparaît dans les failles du rocher (massif karstique). Des bâches réservoir ont été construites pour abreuver les génisses à Crêt Couturier et à Chavonnay Gallay ; mais elles n'ont pas satisfait les besoins de l'été 2003 marqué par une canicule et une sécheresse aiguës. En 2004, une canalisation neuve a été réalisée pour alimenter les bassins de Fontanette d'une capacité de 2 m³ / pièce ; et l'année suivante le captage de la source de Chavonnay Gallay a été refait. Les travaux ont été réalisés avec l'aide de bénévoles admirables :

- René MERMILLOD : il a réalisé les tranchées de la canalisation de Fontanette dans une pente en travers de 40 à 50 %

- Maurice AVRILLON : plombier retraité, il a supervisé la pose de la canalisation, le serrage des raccords et la création des vidanges
- Roger BARONNE : retraité de l'entreprise SOCCO, il a fait le captage de Chavonnay qui alimente directement deux bassins récupérés à Fontanette et traînés avec son quad à leur nouvel emplacement.

Cette collaboration totalement désintéressée illustre bien l'esprit d'alliance qui doit être celui de l'association : alliance entre des propriétaires, des exploitants, des amoureux de la montagne, des chasseurs... l'association devant rester l'instrument qui facilite toutes ces initiatives...

4) L'électricité :

☞ *Le solaire* :

Le Lindion et Ablon sont équipés de panneaux solaires, complétés par une turbine au Lindion et par un groupe électrogène à Ablon.

☞ *L'hydro-électricité* :

Deux turbines fonctionnent : l'une au Cruet satisfait tous les besoins de l'habitation, l'autre au Lindion, couplée au solaire, permet le fonctionnement d'un congélateur, réfrigérateur, d'un lave-linge et l'éclairage. L'eau chaude sanitaire et domestique est chauffée par le gaz.

☞ *Les groupes électrogènes* :

Deux sont en fonctionnement :

- l'un à la Rainette répond aux besoins d'une habitation
- celui d'Ablon prend le relais du solaire pour le fonctionnement de la machine à traire et des appareils électriques nécessaires au gîte.

Le Budget :

En dehors des opérations liées à la gestion de Cruet, qui s'élèvent en 2010 à 5500 € en recettes et dépenses, les besoins propres de l'AFP sont limités à des frais de comptabilité, secrétariat, affranchissement, assurance, cotisations, casse-croûte corvée, soit environ 900 €. Les recettes proviennent d'un prélèvement de 2% du montant des travaux d'investissement

☞ *Le réseau* :

La Régie d'Electricité des vallées de Thônes - « aiguillonnée » par Christian Deroussin - a eu la possibilité d'étendre le réseau depuis la plateaux des Glières. Trois propriétaires et deux alpagistes ont contribué chacun pour 50 000 francs (valeur 1998) pour créer un réseau qui dessert les alpages de Crêt Saint Germain et de Côte Fierdet, le restaurant Notre Dame des Neiges au chalet sur le Char, le chalet du Pas du Loup et celui de la Chapelle. Ils ont été très sensibles à la forte implication de la commune qui a participé à hauteur de 250000frs



☞ *Le téléphone* :

Il y a peu de temps que le portable fonctionne partout !... Dran était une zone d'ombre ; désormais il profite de l'installation d'un relais pour Glières. Auparavant, la commune de la Balme de Thuy avait négocié avec France Télécom l'installation d'un radio téléphone à Crêt Saint Germain pour doter d'un poste de secours cette partie de son territoire. Quant au Lindion et à Ablon, ils sont aussi équipés d'une radio téléphone dont l'installation et l'entretien sont pris en charge par l'opérateur.

5 - Les fermes d'alpage

Des travaux y sont entrepris pour répondre aux exigences des normes dans les domaines de l'hygiène alimentaire et de la protection du milieu naturel et de l'eau. De plus, l'agrandissement de la taille des exploitations et des troupeaux a justifié des extensions de bâtiments.

Les étables de Crêt Saint Germain et de Côte Fierdet ont été agrandies pour abriter 15 vaches de plus. Elles sont dotées de fosses à lisier étanches d'une capacité suffisante pour le stockage des effluents ; idem à Ablon.

Le comité actuel :

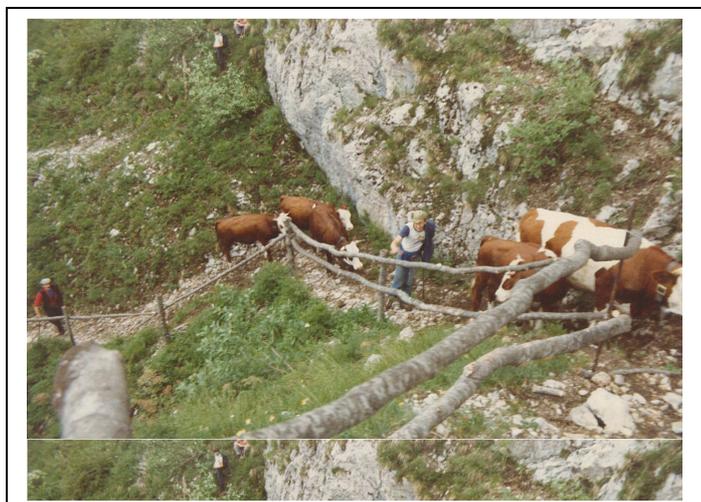
titulaires : Gérard Levet (président), Christian Deroussin , Jean Yves Josserand , (vice-présidents), Jean Pierre Riotton , Martine Romera et Christophe Contat

suppléants Marie-Hélène Buffet Croix Blanche , Pascal Barrucand , Pierre Barrucand, André Avet Foraz , Pierre Jouvenod, et Frédéric Laruaz

Les salles de fabrication fromagère ont été mises aux normes dans les trois alpages ci-dessus avec récupération des eaux de laiterie dirigées vers la fosse.

Les gîtes du Lindion et d'Ablon ont été mis aux normes de sécurité exigées pour l'accueil du public et équipés de sanitaires et douches avec traitement des eaux usées dans une fosse septique.

Une nouvelle unité pastorale avec fabrication et traite mobile a été créée en 1995 sur les alpages de l'Adrêt, de Chez Nappey et du Planay ; mais elle a connu une vie éphémère par suite d'un contentieux judiciaire entre l'ancien et le nouvel exploitant. Lorsqu'un jugement définitif favorable au nouvel exploitant a été rendu plusieurs années après ,les conditions de réalisation d'une nouvelle unité n'étaient plus réunies ,notamment sur le plan financier !



III - vers quel avenir ?

La raison d'être fondamentale de l'AFP reste de favoriser l'exploitation des alpages par le maintien de l'agriculture et l'installation de jeunes .

Les corvées : chaque année des corvées d'entretien sont organisées ,une à Dran ,l'autre à Cruet pour l'entretien des pistes . Elles sont annoncées par affichage en mairie et sur les pistes .Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues .Pour Dran , la carrière du Port est louée ce jour-là afin d'extraire les matériaux transportés sur la route de Dran par les agriculteurs avec leurs tracteurs ; la commune de Thônes et le département mettant gracieusement à disposition chacun un engin pour le chargement et l'épandage

Tâche difficile et compliquée du fait de la gestion individualiste revendiquée par les propriétaires ,de l'inadaptation des chalets ,et de la non rentabilité des investissements à réaliser.

Comme les autres, notre AFP peut cependant être aidée dans ses missions par les dispositifs d'aides mis en place par les collectivités :

- Région Rhône-Alpes et communauté de communes ont lancé un Plan Pastoral territorial - PPT Fier-Aravis - qui a pour objectif de faire le point sur l'utilisation actuelle des alpages et de leurs besoins à venir , avec des soutiens allant de 30 à 60 % selon la nature des équipements : priorité étant donnée au logement des personnes et à l'environnement ,plutôt qu'aux investissements productifs .
- Quant au Conseil Général, il s'est doté pour sa part d'une politique de gestion de l'espace qui aide les investissements favorisant la fréquentation du public .

L'inflexion de ces politiques vers des questions sociales et environnementales plutôt qu'agricoles amène l'AFP à se rapprocher des collectivités .

Sur son territoire en effet, l'AFP représente les propriétaires qui mettent gratuitement - de plein gré ou non - un espace à la disposition du public. Ce qui ne manque pas d'induire de nouvelles questions :

circulation des piétons ,vtt ,et engins motorisés , gestion des déchets , fourniture d'eau potable ,assainissement, cueillette et ramassage ,organisation des secours , transformation des chalets etc... ..soit un ensemble de problématiques nouvelles qui exigent de faire la part de ce qui ressort des prérogatives de l'Afp et de celles de la commune . En aucun cas elle ne peut se substituer à l'autorité municipale ; mais elle se doit de réfléchir à l'évolution de son rôle en concertation avec les élus communaux et inter-communaux . La création du syndicat intercommunal des Glières est en tous cas clairement fléchée dans cette voie .

